

## Un programme de festivités pour tous.

Après le succès de la soirée du 15 juin, un nouveau marché des producteurs débutera ce mois de juillet. En famille ou entre amis, vous pouvez venir déguster des produits du terroir (vendredi 6 juillet sur la place du foirail à partir de 19h30) dans une ambiance conviviale et festive.

Ensuite, place à la fête du 14 juillet qui débutera dès le matin par une course d'orientation concoctée par Patrick Lummaux ; pour le déjeuner, à l'ombre des chênes du Parc de la MARPA, chacun amène son pique-nique pour partager un moment agréable. En après-midi, petits et grands pourront se divertir (structures gonflables, jeux de société...) La soirée continuera place du Foirail. Pour le dîner, une assiette vous sera proposée (grillades, frites + dessert) au tarif de 4€. Veuillez réserver impérativement au 05 56 65 60 31 avant le 11 juillet. La partie musicale sera assurée par un bal disco à l'initiative de l'Amicale des Pompiers. Après le défilé des lampions par les enfants, le feu d'artifice illuminera la ville et la nuit se poursuivra aux rythmes de danses endiablées sous un ciel étoilé.

Le comité des Fêtes vous réserve aussi beaucoup de belles surprises durant 4 jours de Fêtes (du 27 au 29 juillet) : concerts, fête foraine, animations pour les enfants, vide-grenier...)

Puis ce sera à l'airiel de Marahans, le samedi 4 août à 21h qu'un spectacle labellisé « Scènes d'Eté » vous sera présenté (entrée gratuite). Il s'agit du duo Patrice Caumon et Luca Costa : A deux ils forment le gang Caumon Costa qui dynamite effrontément la chanson française. Dans ce tout nouveau répertoire, on retrouve le souffle du chaud et froid qui fait la singularité du tandem : entre énergie rock et poésie, des chansons et des sketches à l'humour féroce et délicieusement absurde. Caumon et Costa, un duo délirant, une vraie douche écossaise dans une salle de bains franco italienne ! A partir de 19h30, une restauration est prévue sur place avec réservation impérative (12€)

Et pour clôturer cette saison estivale, samedi 25 août rendez-vous aux arènes pour le comice agricole ; vous apprécierez le savoir-faire du monde agricole dans beaucoup de domaines. Vous pourrez vous restaurer sur place.

Nous vous rappelons aussi que le Cinéma est doté d'un équipement numérique et 3D pour continuer à vous proposer une sélection de films (5 séances en moyenne par semaine) et vous pourrez en profiter tout l'été.

## L'actualité de la MARPA

C'est avec un peu de retard que courant Avril, la MARPA a dignement célébré sa troisième centenaire Madame Marcelle LAPORTE. Après les discours qui ont tous vantés la qualité de prise en charge des résidents et la remise de la médaille de la ville par Monsieur le Maire, « Marcelotte » a pu souffler ses bougies aidée par Clément, son arrière petit-fils. L'après-midi s'est poursuivi chaleureusement autour d'excellentes pâtisseries confectionnées par le personnel de la MARPA.

Quelques jours plus tard, Cantelanne était de nouveau en fête pour partager un pot de l'amitié suite au départ à la retraite de Véronique BORDESSOULES. Tous les participants ont souligné l'implication, le professionnalisme et le dévouement de Véronique auprès des résidents tout au long de ces années passées à la MARPA. C'est autour de douceurs qu'affectionnement particulièrement les résidents et le personnel que l'après-midi s'est déroulé ; chacun a pu remercier comme il se doit Véro et lui souhaiter une très bonne retraite.

### Horaires d'accueil de la Mairie

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
excepté le mardi de 13h30 à 18h00  
Tél : 05 56 65 60 31 Fax : 05 56 65 65 66  
Site internet : <http://www.captieux.fr>  
courriel : [contact@captieux.fr](mailto:contact@captieux.fr)

## Réalisation des WC publics

Dans la suite logique des promesses faites par l'équipe municipale, les travaux de construction de toilettes publiques sont enfin terminés. Situés derrière la mairie, l'équipement des toilettes respecte l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La réalisation de cet ensemble de travaux a été assurée par la Scierie LABADIE pour l'ossature bois, la chape a été réalisée par l'entreprise TATARA, et nous pouvons féliciter les services techniques pour l'exécution de l'aménagement intérieur. Le budget prévu sur l'exercice 2011 était de 14 467,44 € T.T.C nous avons reçu une subvention de 9115,00 € du Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipelement des communes pour le financement de cette opération.

## Refuge des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle

Prochainement les pèlerins (uniquement les porteurs de la carte d'accréditation) qui empruntent la voie de Vézelay pourront être accueillis à Captieux et pourront s'y reposer une nuit puisque le refuge prévu à cet effet est pratiquement terminé. L'entreprise BORDES a réalisé la charpente et la partie terrasse couverte en ossature bois, l'entreprise TATARA s'est chargée de la partie dallage et l'entreprise MAURA a posé les menuiseries. L'aménagement intérieur du refuge sera réalisé par les services techniques de la commune. Le mobilier sera mis à disposition à la commune de Captieux par l'Association des Amis de Saint Jacques de Compostelle des Landes. Le coût de cette opération s'élève à 38612,00 € T.T.C. Nous avons reçu une participation financière de 10623,00 € du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipelement des Communes, les amis de Saint Jacques de Compostelle nous allouent également une participation de 6000,00 €. Le refuge devrait être inauguré début août 2012.

## Qu'es aquó



### Découvrez-le.

Déposez votre réponse dans l'urne de la mairie  
au plus tard le 30/07/12

### Le gagnant, tiré au sort, recevra deux places de cinéma.

La photo du précédent Numéro représentait la croix  
au dessus de l'entrée du presbytère.

Bravo à Aurélie BELLOUMEAU

(les places de cinéma sont à retirer à la mairie)

# L'écureuil capsylvain



## Bulletin municipal trimestriel

N° 13 - Juillet 2012

### Le Mot du Maire

#### Sommes-nous prêts à parler Développement Durable ?

Avant que les vacances nous apportent des joies nouvelles, des occupations différentes, nous tenions à vous faire parvenir ce N° de notre journal, un peu dense, il s'efforce de faire un point sur quelques dossiers importants pour l'avenir de notre territoire.

Retour sur le développement durable et définition :

le développement durable correspond à la gestion rationnelle des ressources humaines, naturelles et économiques visant à satisfaire les besoins fondamentaux de l'humanité. Le développement durable reprend plusieurs conditions : conservation de l'équilibre général, respect de l'environnement, prévention de l'épuisement des ressources naturelles, diminution de la production des déchets et enfin rationalisation de la production et de la consommation d'énergie. Aussi, chaque niveau de collectivité a engagé des actions : le Conseil Régional et son travail sur les trames verte et bleue (patrimoine-naturel.aquitaine.fr) le conseil général et ses programmes Agenda 21, notre Communauté de commune (dématérialisation des documents administratifs).

La Municipalité, quant à elle, œuvre dans ce sens :

Depuis le début du mandat, une diminution significative de l'emploi des produits phytosanitaires (dés herbants par exemple) est engagée.

Nous menons avec l'USSGETOM une action (sur 5 ans) pour diminuer la production de déchets. Nous avons par ailleurs constamment favorisé les opérations de tri, mis en place la démarche « eco-responsable » dans nos manifestations.

Nous avons organisé une consultation sur l'état des bâtiments publics en termes de performances énergétiques et nous commençons à réaliser les améliorations préconisées : passage au gaz pour le chauffage de la MARPA, rénovation de l'appartement de la bibliothèque ainsi que des travaux à l'école (isolation) prévus l'an prochain. Nous utilisons le bois (club house, WC public, refuge...)

En partenariat avec les services du Conseil Général de la Gironde, nous avons constitué un groupe de travail composé d'élus, des représentants des parents d'élèves, des enseignants et des personnels des 2 RPI de notre secteur. Lors de ces réunions de travail, nous réfléchissons sur une organisation nouvelle dans la préparation des repas servis au restaurant scolaire en privilégiant les circuits courts, c'est-à-dire du producteur local aux consommateurs ; une première action a été menée mi juin par l'achat de yaourts directement produits par la ferme du Bois Majou à Aillas. Les enfants ont apprécié...

Le plus important sans doute est que demain chacun d'entre nous s'intéresse à ces questions et dans son quotidien agisse dans le même sens...

Cette année, nous avons dû renoncer à l'organisation de notre manifestation de printemps, l'Ecofoire. Le travail engagé (mal ?) a été fait en pure perte, mais il fallait l'admettre : trop peu d'exposants intéressés, un désintérêt du public l'an dernier déjà, un essoufflement des équipes... pourtant les sujets demeurent au centre de nos intérêts : quelle consommation, quel habitat, quels déplacements... permettent la satisfaction de nos besoins aujourd'hui sans mettre en danger les ressources de demain, et donc le mode de vie de nos enfants...

## *Le Plan Local d'Urbanisme...en route vers l'enquête publique.*

Cela fait déjà 4 ans que nous avons lancé, dans le cadre de la Communauté de Communes Captieux-Grignols, la réalisation de notre document d'urbanisme (PLU). Comme vous le savez, le Plan Local d'Urbanisme est un outil local permettant de définir les grandes orientations du territoire en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement, d'équipement, d'environnement ou encore de paysage, via la mise en place d'un document de zonage et d'un règlement.

Il a donc pour objectifs de fixer : les besoins de développement du territoire (en termes de population, de logement, d'économie, d'équipements publics...), le dimensionnement et la localisation des espaces de développement en cohérence avec ces besoins, et les espaces agricoles et naturels à protéger.

Rappelons que notre démarche, s'insère dans une réflexion intercommunale qui a commencé en 2007, lors de l'élaboration de la charte d'urbanisme, d'architecture et de paysage. Ainsi, le PLU découle pour partie de cette dynamique. C'est en ce sens, que celle-ci vise à répondre de façon concertée aux problématiques identifiées à l'échelle communautaire.

Aujourd'hui nous sommes en passe d'arrêter le projet du document d'urbanisme, afin de le soumettre dans les mois qui viennent à enquête publique. Depuis 2009, nous avons pu faire évoluer et enrichir la nature des réflexions menées sur le devenir du territoire capsylvain.

A l'issue d'une phase de diagnostic et d'analyse, visant à caractériser les enjeux du territoire, a été mené un travail de fond sur les orientations d'aménagements et de développements à prendre pour les 10-15 ans à venir. Ainsi, ces grandes orientations traduites dans le PLU, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), prennent en considération l'ensemble des changements à venir afin de valoriser un développement respectueux de nos paysages, de notre environnement, de la biodiversité présente, de l'économie locale ou encore, et de notre identité culturelle. Précisions à cet effet, que les orientations déclinées dans le PADD portent une attention particulière à l'ensemble de ces préoccupations. A titre d'exemple, une de ces orientations vise notamment à promouvoir la réalisation d'un réseau de cheminements doux afin de vous offrir des itinéraires de déplacement sécurisés sous des formes alternatives à l'automobile.

Tous les éléments forts de ce projet politique sont de fait, le fil conducteur de l'ensemble des choix effectués en matière de zonage et de règlement. Aussi, il a fait l'objet d'un débat en conseil municipal, le 8 Juillet 2009, et suite à celui-ci, il a emporté un large consensus.

L'ensemble de ce projet vous avait été présenté lors d'une réunion publique organisée avec le Cabinet Métaphore. La réunion visait la présentation du projet politique de la commune. Cette réunion s'est déroulée en deux temps, avec dans un premier temps, un exposé destiné à présenter le PADD à la population, suivi dans un second temps, d'échanges et d'un débat avec l'auditoire. Le débat avait porté notamment sur la méthodologie appliquée afin de définir les besoins futurs des usagers, sur la signification de certains symboles présents sur le schéma des orientations générales du PADD, sur la détermination des zones agricoles du plan de zonage, sur la localisation de zones à urbaniser (AU) sur le territoire, et enfin, sur la nécessité de définir et de réserver des espaces privilégiés pour l'accueil d'activités sportives ou de loisirs. Ainsi aucun élément du Projet Communal n'a fait l'objet de contestations majeures. Il est important de préciser, que suite à ce débat, les zones à urbaniser ont été considérablement réduites. Aussi, des espaces réservés à l'accueil d'activités sportives et de loisirs ont été déterminés. Certains sont en cours d'aménagement (city stade...).

Afin de renforcer cette concertation, au regard des prochaines échéances concernant l'élaboration du PLU, nous souhaitons vous rappeler qu'un registre d'observations est à disposition du public (les jours et heures d'ouverture du secrétariat). Vous pouvez aussi consulter un certain nombre de documents tels que le diagnostic communal, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ainsi que le Plan de Pré-zonage.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le projet de PLU est en passe d'être arrêté. Ainsi, le conseil communautaire de Captieux-Grignols s'est réuni ce 26 Juin 2012. Suite à cela, sera lancée une procédure de mise à enquête publique. Un commissaire enquêteur sera nommé, qui sera en charge de mener

à bien cette phase de consultation du public. Nous vous ferons parvenir plus d'informations concernant cette phase dans les mois à venir.

La période d'enquête n'étant pas encore arrêtée, nous vous invitons à venir consulter le dossier du PLU, et à consigner vos observations dans le registre prévu à cet effet.

Pour plus d'information, il vous sera possible de prendre contact avec notre chargée de mission urbanisme et paysage, Laura Santos Caballero, présente en Mairie, du Lundi au Mercredi aux horaires d'ouverture habituels, par courriel ou téléphone. Courriel : [mission.paysage.captieux@gmail.com](mailto:mission.paysage.captieux@gmail.com) Tel : 05 56 65 60 31

## *Budget 2012*

Une fois encore les élus ont voté le budget 2012 avec toute la prudence utile et nécessaire qui va de pair avec une gestion rigoureuse que toute l'équipe municipale a privilégiée.

L'élaboration du budget, c'est à la fois prévoir le quotidien, anticiper d'éventuels incidents et surtout avoir une vue perspective de l'avenir en prévoyant les investissements de l'année mais également des projets à long terme. Poursuivant une gestion de rigueur, ce qui nous permet d'avoir un taux d'endettement relativement faible, cette année encore nous pourrions nous lancer dans la réalisation de projets importants qui répondent aux besoins de la population capsylvaine, sans augmentation des impôts locaux : travaux de réhabilitation de toitures, réparation de la halle de basket, reprise de certaines voies communales, réfection du logement de la bibliothèque, réaménagement des infrastructures du stade André DURANTAU, travaux de mise aux normes aux arènes, réalisation d'une partie de la première tranche de travaux de l'église, aménagement d'un refuge pour les pèlerins qui empruntent la voie de Vézelay à Saint Jacques de Compostelle, et la numérisation du cinéma (matériel installé depuis la fin du mois d'avril), nous avons pu, pour certains, apprécier la qualité de ce nouvel outil lors de la soirée d'inauguration du mois de Mai 2012.

En ce qui concerne les projets à venir, certains d'entre vous qui avez participé aux différentes réunions publiques organisées par le bureau d'études ARCADIE en charge du plan de paysage seront au courant : nous travaillons sur les espaces communs qui devraient offrir aux capsylvains des circulations alternatives, en reliant les quartiers de Tastes, les commerces et les équipements publics par de nouveaux parcours et circuits, des cheminements permettant des trajets quasi exempt d'automobiles. L'abandon progressif de la voiture pour les courtes distances s'inscrivant clairement dans une démarche de développement durable.

Puisque nous en sommes à évoquer le développement durable, il est important d'apporter des précisions à certains capsylvains qui ont des opinions tranchées sur l'entretien de la place du foirail. Rappelons que nous n'utilisons pas de pesticides (produits qui seront interdits à compter du 01/01/2013) depuis bientôt deux ans, nous pouvons féliciter les services techniques de la commune qui œuvrent dans ce sens. La prairie fleurie ne doit en aucun cas être tondue et encore moins désherbée.... Les choix végétaux ont été faits en fonction des économies d'eau, le parvis est en calcaire pour permettre à la pluie de s'infiltrer.

Enfin, dans un contexte économique difficile, nous continuons de poursuivre, malgré tout, nos objectifs, d'améliorer le cadre de vie de chacun. Tout Capsylvain peut profiter des espaces et des équipements mis à sa disposition mais doit également respecter ces différents lieux. Il est difficile de terminer ces quelques mots sans évoquer le vandalisme des travaux - juste terminés - aux toilettes publiques et le coût supplémentaire des matériaux utilisés !!!! Merci à chacun de se comporter en citoyen responsable...

Nous arrivons à l'aube de l'été et il est temps de penser à la détente et aux vacances, mais aussi de rester sensible au respect d'autrui par l'attention que nous pouvons tous porter à la propreté de notre village qui est si agréable à vivre !!!

## *Un Règlement pour le Service Public d'Assainissement*

Nous informons la population de Captieux, que le Conseil Municipal a adopté le 26 Mars dernier un règlement concernant le Service Public d'Assainissement. Ce dernier concerne les abonnés au Service d'assainissement collectif et non ceux qui ont un assainissement autonome (fosse septique, fosse toutes eaux...).

Il vous sera transmis dans les prochains jours par voie postale. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de vérifier notamment la conformité de votre (ou vos) branchement(s) au réseau public. Nous insistons également sur le contenu de l'article 5 qui stipule les versements interdits dans le réseau. Cet article met l'accent sur tous les produits toxiques et (ou) polluants qui ne sont pas traités dans les stations d'épuration et polluent d'une part durablement le milieu naturel récepteur (nos cours d'eau...) et qui sont d'autre part source de danger potentiel pour le personnel d'exploitation.

Nous insistons tout particulièrement sur le problème des lingettes utilisées de plus en plus par les ménages. Jetées dans les WC, elles causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage des eaux usées et la station d'épuration. Elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement. L'eau usée n'est plus relevée et ne peut plus s'écouler dans les collecteurs d'assainissement. Le réseau d'assainissement est alors mis en charge c'est-à-dire que les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations. Les eaux usées remontent alors dans les maisons ou elles s'écoulent par les tampons dans le milieu naturel, polluant les ruisseaux et nappes phréatiques...

**Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables. Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle.**

## *Etat Civil*

La Commune de Captieux a enregistré pour l'année 2011 :

6 mariages, 1 de moins par rapport à 2010. Le premier fut célébré en février, les 5 autres entre mai et septembre. La célébration de ces unions est un instant fort et riche en émotions. Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux époux.

Après l'annonce des mariages arrivent les naissances (12 en 2011). Nous présentons nos sincères félicitations aux heureux parents et souhaitons la bienvenue à ces petits capsylvains, que leurs cris d'enfants résonnent longtemps à Captieux.

Nous avons enregistré 16 décès, 7 de moins qu'en 2010 mais toujours de trop, une pensée pour les familles qui ont perdu un être cher et que nous avons forcément connues ou côtoyées.

## *Permis de construire*

10 permis de construire ont été enregistrés ainsi que 30 certificats d'urbanisme et 13 déclarations préalables de travaux d'amélioration de l'habitat. Ces réalisations de travaux par les particuliers sont toujours une source de satisfaction pour la Municipalité, synonyme de bien-être dans le village.

## *Bruits de voisinage*

Conformément à l'arrêté Préfectoral du 05 octobre 2009 et notamment son article 5, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteurs ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Pour le bien-être de tous, merci de respecter ces horaires.

## *Attention aux cambriolages*

Ces derniers jours des événements imprévus nous amènent à publier un texte d'appel à la vigilance. Une série de cambriolages et de dégradations de véhicules inquiètent à juste titre tout le monde ; sans préjuger des résultats du travail de la gendarmerie nous renouvelons un appel à la vigilance : soyez attentifs et solidaires en un mot citoyens.

Un des éléments forts de la qualité de notre vie repose sur la sécurité des personnes et des biens ; sans empiéter sur la liberté de nos voisins, il importe de repérer toute présence inhabituelle, toute circulation suspecte. Vous pouvez ensuite à bon escient composer le 17 en contact avec la Gendarmerie